



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

concurrence

Question écrite n° 37289

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le dégroupage. Il fait référence à ses déclarations du 5 octobre 1999 par lesquelles il s'exprimait en faveur d'une certaine forme de dégroupage et acceptait ses conséquences en termes d'évolution du monopole. Il lui demande s'il compte inscrire le dégroupage dans le cadre de la loi relative à la société de l'information ou bien au contraire si ce dernier fera l'objet d'un décret voire d'une offre commerciale de France Télécom.

Texte de la réponse

Le développement et le déploiement sur le territoire français des accès à Internet à haut débit pour les entreprises et les particuliers, à travers les réseaux existants et de nouvelles infrastructures, constituent une des priorités du Gouvernement comme en témoigne le document d'orientation sur l'adaptation du cadre juridique de la société de l'information rendu public le 5 octobre 1999. A ce titre, les opérateurs qui souhaitent investir, avec France Télécom, dans ces technologies doivent pouvoir utiliser la boucle locale historique et participer au développement de l'Internet à haut débit en France. Dans cette perspective, le Gouvernement veillera à ce que le dégroupage de la boucle locale soit introduit d'ici à 2001 dans des conditions de sécurité juridique satisfaisantes. Une concertation approfondie avec l'ensemble des parties concernées sera engagée ; cette concertation tiendra compte des travaux menés par l'autorité de régulation des télécommunications. A l'issue de cette concertation, le Gouvernement envisage de proposer une mesure législative pour la mise en oeuvre du dégroupage. Dans l'immédiat, le Gouvernement souhaite que France Télécom propose aux opérateurs entrants un mécanisme transitoire permettant de répondre à leurs attentes et à celle des consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37289

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1999, page 6514

Réponse publiée le : 7 février 2000, page 866